

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

OCTOBRE N°68



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

PARCS PHOTOVOLTAÏQUES : LA DEMESURE

Depuis quelques semaines courait la rumeur et voilà que la rumeur est devenue réalité sous la forme de plusieurs projets de parcs photovoltaïques de taille démesurée sur le territoire de la communauté de communes. Trois parcs de 25 hectares chacun sur la commune de Limogne et un parc de 40 hectares sur la commune de Lalbenque. Dans un premier temps, du temps de l'ère Pouget les premiers contacts ont été pris en catimini, loin des oreilles ou regards indiscrets. Désormais, la nouvelle circule et la fièvre semble avoir pris les porteurs de projets pour faire avancer ces réalisations à grands pas. Le faible potentiel agronomique de certaines surfaces de notre territoire incite les porteurs de projets photovoltaïques à se jeter sur ces parcelles et à coloniser notre département.

Essayons de raison garder. Certes, les engagements pris, dans le cadre du paquet « Energie Climat » au niveau européen ainsi que ceux du Grenelle de l' Environnement au niveau national, placent la lutte contre le changement climatique et le développement des énergies renouvelables au premier rang des priorités. Pour ce faire, le plan de développement des énergies renouvelables vise en effet un changement d'échelle majeur dans le photovoltaïque. Si la priorité est toujours donnée à l'intégration des équipements photovoltaïques sur les bâtiments, la réalisation d'installations solaires au sol est également nécessaire pour assurer un développement rapide de la filière.

Notre association, l'ASEL, est parfaitement consciente de ces enjeux et pas question pour nous de tourner le dos aux énergies renouvelables. Pour le photovoltaïque, la priorité doit être donnée aux bâtiments publics et commerciaux. On peut regretter d'avoir assisté, impuissants, à Lalbenque, à la construction de la maison communautaire et à celle de la maison de santé sans le moindre panneau photovoltaïque sur les toitures. Quant à Carrefour Contact et sa galerie marchande attenante, l'ancienne municipalité a laissé faire ces constructions sans aucune incitation ou contrainte à couvrir

les toitures de panneaux photovoltaïques.

Nous ne sommes pas opposés au principe d'installations solaires au sol à condition qu'il s'agisse de friches ou de zones naturelles sans intérêt agronomique. De là à accepter des projets démesurés de plusieurs dizaines d'hectares, la réponse est NON ! Nous sommes dans le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et on voit mal comment de telles monstruosités vont pouvoir s'intégrer harmonieusement dans les exigences environnementales et paysagères du Parc. En ce qui concerne le projet de 40 hectares à Lalbenque, rappelons qu'il se situe en bordure du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, un chemin classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco le 2 décembre 1998. Va-t-on continuer à solliciter tous les ans un maximum de bénévoles pour mettre en valeur ce chemin dans le cadre de l'opération « 1000 mains à la pâte » et, en même temps, laisser se réaliser un projet qui viendrait dénaturer ce chemin ? On a déjà arraché 500 mètres d'une jolie haie, fournisseuse d'ombre pour les marcheurs, sur la commune de Flaujac-Pujols pour la remplacer par un grillage de 2 mètres de protection d'une truffière nouvellement plantée. Et en 2017, on a laissé construire, à Lalbenque, un petit lotissement de 4 maisons en bordure du chemin. Une troisième bavure serait celle de trop.

A la place de ces projets démesurés, l'ASEL va soutenir des installations limitées qui ne dégradent pas trop les paysages. Mieux vaut plusieurs petits parcs de plusieurs hectares disséminées sur différentes communes qu'une énorme verrue de 40 hectares d'un seul tenant.

Quant aux porteurs de projets, ce sont tous des filiales de grands groupes, toujours les mêmes, qui se comportent comme des prédateurs pour faire du profit. Tout le monde sait que la manne financière générée par ce type d'installation est très importante. Ces filiales préfèrent de grandes surfaces d'un seul tenant : un seul dossier à monter au lieu

de multiples projets disséminés sur le territoire. Outre la taille démesurée de ces parcs, se pose donc la question de leur financement. Pourquoi les collectivités locales, communes et communautés de communes, ne seraient-elles pas capables d'être porteuses de tels projets...seules ou en partenariat avec du privé ? Et pourquoi ne pas envisager un actionariat participatif où les citoyens pourraient investir dans ce type de projet comme cela se fait déjà avec Céléwatt dans le Lot ou Enercoa dans l'Aveyron ?

Rappelons la réussite exceptionnelle du projet porté par la société Céléwatt, dans la petite commune de Brengues. La Caselle avait écrit à l'époque (juillet 2018) un excellent billet racontant cette belle aventure : un petit parc de 1400 mètres carrés (880 panneaux) financé uniquement par des citoyens (360 sociétaires) à hauteur de 300 000 euros et qui produit 300 000 KW/heure par an. La même chose est en train de se créer sur la commune de Carayac, avec la même société Céléwatt. L'ASEL est actionnaire de cette SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Voilà un modèle éthique et responsable de gestion de l'énergie qui s'appuie sur des unités de production locales à la taille des villages, qui rapproche les lieux de production des lieux de consommation, qui relocalise les actions et les décisions au sein des territoires et qui offre à chaque citoyen la possibilité d'investir dans des moyens de production.

Le photovoltaïque est une énergie souple qu'il faut savoir conjuguer en fonction des territoires, des paysages, en fonction aussi de la sociologie particulière de chaque lieu d'implantation des unités de production. Le débat est ouvert pour savoir ce que souhaite la population en termes de production d'énergies renouvelables, un des grands enjeux des années à



venir. A quel niveau va-t-on mettre le curseur des dimensions des parcs pour accepter ou refuser les dizaines de projets désormais à l'étude sur le département ? Et quels financements la population souhaiterait-elle voir mis en place pour participer à cette nécessaire transition écologique ?

L'ASEL n'ose pas imaginer que les municipalités nouvellement issues des urnes s'engouffrent dans de tels « miroirs aux alouettes ». Le mot est de Jean-Claude Sauvier, président de la Comcom et on peut espérer que ce trait d'esprit témoigne de son opposition claire à ces aménagements dévastateurs. Comment imaginer une autorisation de la communauté de communes qui s'est engagé dans un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) incompatible avec de tels projets gigantesques. Pour l'instant, on assiste plutôt à une certaine frilosité qui inquiète. Si tel était le cas, l'ASEL choisira son camp et se rangera activement auprès d'une opinion publique largement critique envers de tels aménagements et auprès des nombreux élus qui, d'ores et déjà, appellent à la sagesse.

Daniel Pasquier

INDEMNITES PARTAGEES

La nouvelle municipalité de Lalbenque a mis en place, le 4 septembre dernier, un partage exemplaire des indemnités des élus qui mérite qu'on s'y attarde pour en montrer l'originalité et la pertinence mais aussi les limites. Originale, pertinente et peu commune, cette initiative l'est à plusieurs titres que nous allons tenter d'expliquer.

Dans l'ancienne mandature, en 2014, la totalité de l'enveloppe attribuée aux élus était de 4067 euros. Le maire Jacques Pouget avait accepté de baisser son indemnité normale de 1634 euros à 988 euros brut (soit une baisse approximative d'un tiers) pour pouvoir partager avec ses 4 adjoints et ses deux conseillers avec délégation qui touchaient chacun 513 euros. Seuls 7 élus sur les 19 avaient droit à une indemnité.

Les choses ont changé en 2020. D'une part, la population ayant augmenté, la commune de Lalbenque a droit à 5 adjoints au lieu de 4 précédemment. D'autre part, L'Etat a voulu revaloriser le statut des élus de base en augmentant le montant des indemnités. Tant et si bien que Lalbenque se retrouve à avoir une enveloppe globale de 5857 euros, soit une augmentation mensuelle de 1790 euros par rapport à la manda-

ture précédente. Ce n'est pas rien.

Au lieu d'adopter le même type de fonctionnement que l'ancienne municipalité, la nouvelle équipe municipale a tenu à élargir au maximum le nombre des élus recevant une indemnité. La nouvelle maire qui pouvait prétendre à 2006 euros se contente de 711 euros (une baisse approximative des deux tiers qu'il convient de saluer). Les 5 adjoints qui pouvaient prétendre à 770 euros se limitent à 637. Cette baisse des indemnités de la maire et de ses 5 adjoints permet de distribuer les 1960 euros restant à 7 autres conseillers ayant délégation d'adjoint. Soit l'un avec 486 euros (Serge Charonnat) et les 6 autres avec 245... toujours exprimés en brut, évidemment.

On se retrouve donc dans cette nouvelle municipalité avec 13 élus qui perçoivent une indemnité municipale. Pourquoi seulement 13 élus au lieu des 15 qui composent la liste majoritaire ? Parce que Jacques Marzin touche déjà une indemnité en tant que vice-président de la Communauté de communes. Quant à Sylvie Pages, son activité professionnelle au ministère des Finances lui interdit un poste d'adjoint ou de conseiller avec délégation d'adjoint. Elle ne peut donc prétendre à aucune indemnité.

Cette initiative est une grande première à Lalbenque, une initiative qu'il fallait mettre en valeur. 74 % des élus vont avoir droit à une indemnité. Jamais il n'y a eu autant de conseillers rémunérés. Certes les élus, à l'échelle d'une petite commune rurale, ne s'engagent pas en politique (au sens noble du terme) pour gagner de l'argent. Les indemnités ainsi partagées sont modiques mais c'est une façon de reconnaître le travail réel des conseillers qui bossent sur le terrain et c'est aussi une incitation à participer activement et collectivement à la gestion de la commune. Une façon de conjuguer une nouvelle démocratie comme promis lors de la campagne électorale. Dans les conseils municipaux précédents, on a vu souvent des conseillers se la couler douce pendant six ans, suivre de loin la gestion de la commune et surtout ne jamais ouvrir la bouche lors des conseils municipaux ! On a vu également une adjointe disparue des écrans radars (absences fréquentes aux conseils et aucune réunion de commission) durant toute la dernière année et demie de son mandat tout en continuant à toucher son indemnité mensuelle de 513 euros ! Une conseillère a même réalisé le tour de force de ne participer que trois fois aux 66 conseils municipaux de la mandature ! Ce fonctionnement d'un autre âge n'existera plus : toute l'équipe majoritaire participera activement à la réussite du mandat. Bravo pour ce partage des tâches et des indemnités.

.Cette initiative présente quand même une faiblesse que la Caselle se doit de pointer du doigt. Dans ce modèle nova-

teur, seule l'équipe majoritaire a droit à un peu d'argent. Les 4 élus d'opposition n'ont aucun centime. Nous avons déjà noté, dans le dernier numéro de la Caselle, notre surprise de voir ces 4 élus privés de toute présidence de commission et de toute délégation dans les syndicats départementaux. La frontière entre majorité et opposition était ainsi bien marquée. Elle est encore plus nette avec ce système d'indemnités distribuées aux seuls élus du bon côté du manche. Les autres se contenteront de contester, d'être dans un rôle d'opposant... ce qui nuit à la bonne marche d'un conseil qui devrait être uni, majorité et opposition ensemble, pour le meilleur de la commune... tout en respectant les avis divergents des uns et des autres. C'est un rêve peut-être, en tout cas une tâche ardue qui n'est pas dans la culture de nos municipalités habituées aux clivages habituels entre les gagnants et les perdants. La difficulté réside dans le fait qu'aucun élu ne peut prétendre à une indemnité s'il n'a pas une délégation d'adjoint. Et, on peut le comprendre, il est difficile d'accorder de telles délégations à un membre de l'opposition. Aux désireux de l'invention d'une démocratie nouvelle de relever le défi et de tout faire pour intégrer l'opposition à part entière dans le conseil municipal... jusqu'à leur glisser quelques pièces dans leur tirelire ! C'est probablement trop tôt. Les mentalités n'y sont pas encore prêtes. Dans une future mandature peut-être...

Arnaud Sélipiek

ENTRETIEN AVEC JEAN-CLAUDE SAUVIER

Contrairement à son prédécesseur Jacques Pouget qui nous a toujours opposé un refus, le nouveau président de la Communauté de communes de Lalbenque-Limogne n'a pas hésité à répondre aux questions de la Caselle Enchênée soucieuse de faire connaître à ses lecteurs et lectrices les orientations de ce nouveau responsable politique local.

La Caselle : *Comment as-tu vécu la surprise de l'éviction de Jacques Pouget qui devait, en cas de victoire à Lalbenque, reprendre la direction de la Comcom ?*

Jean-Claude Sauvier : Après les résultats du premier tour des municipales du 15 mars qui mettaient en difficulté la liste Dolo à Lalbenque, nous avons élaboré deux plans. Le plan A avec la victoire de la liste Dolo à Lalbenque et la réélection de Jacques Pouget à la présidence de la Comcom. Le plan B avec l'absence de Jacques Pouget et l'obligation de lui trouver un remplaçant. Après le séisme politique local, deux noms ont circulé, celui de Nelly Ginestet et le mien. Nelly Ginestet, nouvelle maire de Flaujac-Poujols et déjà conseillère départementale, n'a pas souhaité prendre une troisième fonction élective. C'est donc moi qui ai dû porter la candidature de la sensibilité de gauche à la présidence de la Comcom.

Trouves-tu normal qu'il n'y ait eu qu'un seul candidat lors du vote du 7 juillet ?



J'aurais souhaité avoir un adversaire déclaré. Ce scénario aurait fait davantage honneur à la démocratie. Ce n'a pas été le cas car le conseiller qui devait me faire face a préféré ne pas déposer sa candidature. Ce choix lui appartient.

Quels modes de fonctionnement différents souhaitez-tu mettre en place durant les six années à venir ?

Par rapport à la mandature précédente, ma préoccupation première sera un souci de plus grande démocratie. Je ne veux pas qu'un seul sache tout, que quelques-uns sachent un peu et que tous les autres ne sachent rien. L'information et les projets doivent être partagés par l'ensemble des 37 conseillers. J'y veillerai. C'est dans cet esprit que j'ai nommé 8 vice-présidents et que nous allons mettre en place un pacte de gouvernance où chacun aura sa place.

Je souhaite également travailler à un projet de territoire équilibré. Je souhaite faire disparaître les disparités et donner davantage de place aux petites communes souvent oubliées. Il faut en finir avec la mise en avant des deux uniques pôles démographiques et économiques de Lalbenque et de Limogne. L'intégration de toutes les communes sera ma priorité. Cette réflexion est tellement importante que nous sommes en train de réfléchir à une éventuelle nouvelle appellation de notre Communauté de communes qui ne s'appellerait plus CCPLL (Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne) mais d'un autre nom qu'il nous faut inventer qui mettrait fin à cette place privilégiée accordée à Lalbenque et à Limogne.

Où en est l'élaboration du PLUI ?

L'ancienne équipe de la mandature précédente avait fait évoluer le PLUI jusqu'au stade du PADD (Plan d'Aménagement et Développement Durable), un document obligatoire et précieux qui avait été élaboré par l'ancien conseil. Il se trouve que d'autres élus sont désormais aux manettes (21 nouveaux sur 37 au total selon les comptes de la Caselle... donc une majorité) et ces nouveaux élus ont souhaité un délai supplémentaire afin de bien connaître le contenu de ce PADD pour pouvoir être, ensuite, en capacité de l'expliquer dans différentes réunions.

A partir de décembre, des réunions auront lieu avec les conseillers municipaux des 23 communes. Une réunion publique se tiendra avec la population à une date ultérieure pour présenter ce nouveau PADD qui sera adopté en cours d'année 2021. Restera à s'attaquer alors à la phase du zonage, dans chaque commune... une phase longue et difficile où sont souvent mis en avant les intérêts divergents des particuliers qui ont souvent du mal à accepter l'intérêt collectif. Quant au PLUI final, il sera probablement terminé et approuvé durant le second semestre 2022... voire même en 2023.

Quel regard portes-tu sur la limitation du nombre de permis de construire imposé par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

On comprend le souci du SCOT qui a voulu mettre un terme au mitage des habitations surtout à l'ouest de la communauté de communes (Lalbenque et Flaujac essentiellement). Il fallait mettre un terme à ces mauvaises pratiques. Mais nous avons aussi besoin d'une démographie qui continue à s'accroître. Pour cela, je tiens à développer une activité écono-

mique attractive qui donnera envie de venir s'installer chez nous. On ne vient pas vivre dans le Lot à cause de Rocamadour, Padirac et Saint-Cirq-Lapopie... mais parce qu'on y trouve une activité professionnelle, même s'il ne faut surtout pas opposer activité professionnelle et tourisme dont les communes précédemment citées sont d'un grand atout.

Les projets de parcs photovoltaïques font grand débat actuellement. Quel est ton positionnement ?

Je suis partisan d'une transition écologique qui utilise des productions d'énergie variées. Outre le photovoltaïque, nous avons sur notre territoire beaucoup de bois qui peuvent assurer des réseaux de chaleur. La méthanisation est aussi une autre piste d'avenir en lien avec les agriculteurs locaux.

Quant au photovoltaïque, on ne peut pas demander la fermeture des centrales nucléaires et refuser cette nouvelle source d'énergie. Ma priorité va au photovoltaïque sur toitures de grandes étendues mais ce ne sera jamais suffisant. Le débat ne tourne pas autour de la nécessité d'installation des parcs mais surtout autour de la taille de ces parcs portés pour l'instant par des filiales de grosses multinationales avides de profits. Une réunion a eu lieu le mardi 6 octobre réunissant tous les présidents de communautés de communes, le Parc, le département et les services de l'Etat. A l'issue de cette réunion, décision a été prise d'établir rapidement (avant la fin de l'année) une Charte départementale (sur le même principe que la Charte du Parc) pour encadrer ces nouveaux projets qui poussent comme des champignons avec parfois des tentations de démesure.

A propos des ordures ménagères, où en sont les études pour mettre en place la redevance incitative ?

La mise en place (décidée par l'ancienne équipe) va être longue. Elle va nécessiter des investissements importants et on commence à entendre des voix discordantes qui s'interrogent sur l'opportunité de ce type de redevance que, personnellement, je soutiens pour faire réduire dans un premier temps le tonnage des déchets et par la suite espérer une baisse du montant des factures.

Tu as déclaré dès le jour de ton élection que tu n'étais candidat qu'à un seul mandat. Dont acte ! Attention toutefois, Jean-Claude, au risque insidieux d'infection par le virus du pouvoir et des affaires publiques. D'autres, avant toi, ont été fortement contaminés !!! Qu'en est-il d'une éventuelle candidature pour les prochaines élections départementales de mars prochain où il va falloir élire deux conseillers départementaux pour le canton des Marches du Sud Quercy, à savoir les anciens cantons de Limogne, Lalbenque et Castelnaud-Montratier ?

J'ai été approché pour être candidat mais ma réponse a été négative. Je me suis toujours opposé aux différents cumuls de mandats observés trop souvent autour de moi. Je tiens à me consacrer uniquement à mes fonctions de maire de Laburgade et de président de la Communauté de communes.

Merci Jean-Claude pour cet entretien à bâtons rompus qui

va permettre à nos lecteurs de te connaître et peut-être de t'apprécier davantage.

Et puisque le président a autorisé la Caselle Enchênée à phosphorer sur une nouvelle appellation de la Communauté de communes de Lalbenque-Limogne, nous n'avons pas

perdu de temps. Notre première proposition---mais il y en aura d'autres---la communauté de commune du « **Causse des Lilas** »...les causses des territoires de **Limogne** et **Lalbenque**...d'où les lilas au pluriel !

NEONICOTINOÏDES : MARCHE ARRIERE TOUTE !

Le 5 octobre dernier, une équipe du SAMU était postée devant l'Assemblée Nationale pour porter secours à la nouvelle ministre de l'écologie Barbara Pompili qui, en train d'avaler son chapeau, risquait à tout instant un étouffement fatal. Cette dernière, en effet, après avoir violemment dénoncé (alors comme simple députée écologiste) en 2016 tous les méfaits des néonicotinoïdes, proposait en tant que ministre de voter un amendement autorisant le retour de ces substances tueuses d'abeilles (entre autres) pour une durée de trois ans afin de permettre aux exploitants de betteraves sucrières de faire face au risque d'effondrement de leur production. Selon eux, en raison de la prolifération d'un puceon vert (*Myzus persicae*) dans plusieurs régions, de nombreux plants de betteraves sont atteints de jaunisse. S'ils ne peuvent pas utiliser des semences enrobées avec des néonicotinoïdes pour s'en protéger, les professionnels prévoient une baisse de rendement élevée, jusqu'à 50 % des récoltes. De quoi menacer la pérennité de la filière sucrière française et ses 46 000 emplois, dont une bonne partie dans des usines de transformation. Une argumentation fragile quand on sait que la fermeture annoncée des sucreries en France n'a pas attendu l'apparition de la jaunisse de la betterave. Elle résulte en fait d'une surproduction internationale et de la faible compétitivité de nos systèmes betteraviers actuels face à la concurrence de la canne à sucre brésilienne.

Faut-il, avec l'argument classique de produire et de consommer français, accepter d'utiliser des néonicotinoïdes pour permettre à nos betteraviers de faire tourner la filière sucrière française ? Certes les règles de la concurrence sont faussées car beaucoup d'autres pays ne s'embarrassent pas de règles aussi contraignantes pour produire des aliments néfastes à la santé. Face à cette distorsion, on comprend la colère des agriculteurs français. Nous sommes là dans le grand débat entre « produire local à tout prix »...même au prix de méfaits pour l'environnement...et « produire sain ». Pour une association comme la nôtre soucieuse d'écologie, le choix est clair : on ne tergiverse pas.

Car les risques pour l'environnement sont largement documentés. Citons, entre autres, des travaux français qui ont montré que l'exposition d'une abeille à environ un milliardième de gramme d'un néonicotinoïde couramment utilisé, réduisait sensiblement sa capacité de retrouver le chemin de sa ruche, fragilisant la colonie dans son ensemble. Ces néonicotinoïdes sont si efficaces qu'on pensait qu'on allait en mettre moins. C'est pour cela qu'il suffit d'enrober les graines mais pour donner un ordre de grandeur - ils rédui-

sent d'un facteur 5 les quantités utilisées - ils sont 7000 fois plus toxiques que le DDT. De plus, au mieux 20% protège la plante, le reste va dans le sol. Les néonicotinoïdes sont trop efficaces et trop persistants pour que leur usage puisse être contrôlé. C'est ce que relate la destruction des espèces pêchées depuis toujours dans le lac Shinji au Japon qui s'étend sur près de 80 km² par un apport pourtant minuscule d'imidaclopride consécutif au traitement en 1993 de rizières de riz. Cette étude, publiée en novembre 2019 a été menée par la limnologue (spécialiste des eaux superficielles continentales, lacs, rivières...) Masumi Yamamuro (université de Tokyo).

Depuis quelques semaines, les médias se sont emparés de ce débat national. Pourtant, le vote solennel sur l'ensemble du texte (313 voix pour, 158 contre, 56 abstentions) demandé par Ecologie démocratie solidarité (EDS), groupe d'anciens LRM devenus le poil à gratter de la majorité, a permis de préciser la géographie d'un ensemble de plus en plus disjoint sur les enjeux écologiques. Si 175 élus LRM ont approuvé le projet de loi, 32 députés ont voté contre le texte, 36 se sont abstenus. La majorité se fragilise autour des questions écologiques. Aucun partenaire de LRM n'a été épargné par ces divisions : neuf députés MoDem ont ainsi voté contre le texte. A ce rythme, combien de temps les amis des amish vont-ils rester les amis de Macron ??? Même LR, majoritairement favorable à ces dérogations, compte vingt et un votes contre et neuf abstentions.

Localement, notre association avait écrit à différents maires de la Communauté de communes pour leur proposer le vote d'une motion de leur conseil municipal invitant le député de la circonscription à s'opposer à cet amendement. A notre connaissance, aucun maire n'a pris le temps de faire voter son conseil. Etonnant de la part d'élus nouvellement aux affaires et qui nous avaient promis que l'écologie serait désormais au centre de leurs préoccupations. Il ne suffit pas de planter un tilleul sur la place d'un village pour afficher ses convictions écologistes ! Malgré cette absence de débat au sein des conseils municipaux, le député local, Aurélien Pradié, a voté contre cet amendement comme 20 autres de ses collègues du parti LR. L'ASEL l'en remercie.

Quant à Barbara Pompili, après avoir mangé son chapeau, son état de santé semble rester stable et l'équipe du SAMU dépêchée devant l'Assemblée Nationale durant toute la journée du 5 octobre n'a pas eu besoin d'intervenir.

Daniel Pasquier

D'UN LUGOL A L'AUTRE...

LA GRANDE REVOLTE DE LALBENQUE DU 20 AVRIL 1695

L'histoire est parfois riche de clins d'œil savoureux. Un peu d'histoire de France. En 1695, Louis XIV est roi de France depuis 34 ans et en guerre depuis sept ans contre une coalition de pays riverains voulant empêcher notre monarque de s'étendre au-delà de la frontière du Rhin. Cette guerre est entrée dans l'histoire sous le nom de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Comme toutes les guerres coutent cher, les caisses de l'Etat se sont vite retrouvées à sec. Pour faire face à ses difficultés financières, Louis XIV décide, par l'édit du 18 janvier 1695, de créer un nouvel impôt qu'on appellera « la capitation », vieux mot français qui désignait une taxe par tête... d'où son nom. Impôt sur les personnes, il touche l'ensemble des Français, y compris les privilégiés. Toutefois, le clergé en est exempt. Les pauvres, qui paient moins de 40 sous de taille, en sont aussi exempts. Cet impôt devait être temporaire et s'arrêter dès la fin de la guerre qui a duré deux ans de plus, jusqu'en 1697.

A l'annonce du prélèvement de cet impôt nouveau, certaines villes et villages du royaume se sont soulevées contre les employés chargés de la collecte. Ce fut le cas à Lalbenque où 500 femmes armées se sont rendues chez le maire, un nommé LUGOL, (eh oui, ça ne s'invente pas !) pour lui demander de leur livrer les employés pour les tuer. L'article qui suit est tiré d'un ouvrage « FISCALITE ROYALE », page 457, appendice 1 : La vie en Bas-Quercy du 14^{ème} au 18^{ème} siècle par R. Latouche.

« L'établissement de la capitation provoque en 1695 une révolte à Lalbenque. Le maire, dénommé Lugol, reçoit l'ordre de répartir entre les marchands et les artisans du lieu la somme de 200 livres qui est imposée sur les corps de métier de la communauté. »

Le 20 avril, lorsque les employés de l'élection arrivent à

Lalbenque porteurs de contraintes, 500 femmes armées et plusieurs hommes travestis en femmes viennent demander au maire de leur livrer les employés en déclarant qu'ils voulaient les tuer et qu'en cas de refus, ils mettraient le feu à la maison. Une partie de ces femmes, ajoute Lugol, s'en alla dans l'église faire sonner le tocsin qui dura jusqu'à deux heures après minuit, ce qui fait amasser plus de 2000 personnes qui viennent, armées, de tous les côtés, environnèrent ma maison et sur les heures du soir, ils commencèrent à tirer à coups de fusil aux fenêtres en criant « Vive le Roy pourvu qu'il n'y ait point de taxe ni de capitation » et en disant qu'ils ne voulaient payer au Roy que la taille. Le maire se plaint qu'on a cassé toutes les tuiles de sa maison, que les séditieux sont allés ensuite chez son père pour en faire de mieux, que plus de quatre charretées de pierres ont été jetées dans les dites maisons et que lui-même a été contraint de se sauver la nuit avec les deux employés. »

Cette rébellion fut exceptionnelle. La révolte fut réprimée avec sévérité. Il y eut des peines capitales avec pendaisons sur la place de l'église et des condamnations aux galères. Tout cela marqua très fort le pays. »

Pourquoi a-t-on vu les femmes prendre la tête de la révolte ? L'histoire ne le dit pas. Cet infortuné maire Lugol, attaqué par les habitantes du village, était-il un ancêtre lointain de notre nouvelle maire, Liliane Lugol ? Généalogistes, au travail ! En tout cas, souhaitons à Liliane que, durant son mandat, sa maison ne soit pas assaillie par une horde de femmes en furie ou des féministes exaltées avides d'en découdre !!!

Merci à Jean Cubaynes qui a donné l'autorisation à la Caselle Enchênée de publier des extraits de son opuscule rassemblant tout un travail de recherche de Léopold Flaujac.

Le conseil d'administration de l'ASEL

REFERENDUM POUR LES ANIMAUX

Depuis quelques mois, des dizaines d'associations écologiques partisans de la défense des animaux se sont réunies pour tenter de faire aboutir un Référendum d'Initiative Partagée (le RIP). Leur but : obtenir la signature de 185 députés pour pouvoir lancer une pétition nationale qui, si elle réunit 10 % du corps électoral, obligera le gouvernement à organiser un référendum autour de la question du bien-être animal. La prise de conscience collective de la souffrance infligée animaux avance à grands pas. On ne peut que s'en réjouir.

Ce référendum porte sur 6 sujets :

L'INTERDICTION DE L'ELEVAGE EN CAGE :

L'élevage en cage est le mode d'élevage le plus douloureux pour les animaux. En France, il concerne encore 58% des poules pondeuses, 99% des lapins et la majorité des dindes, oies ou canards. Entassés à plusieurs dans un espace minuscule, sans possibilité de se dresser sur leurs pattes ou d'étendre leurs ailes, ces animaux souffrent de manière abominable du premier au dernier jour de leur existence. Privés de tout contact avec un élément autre que le fer et le plastique qui composent leurs cages, ils développent des troubles psychologiques et physiques majeurs. 90% des Français sont favorables à l'interdiction de l'élevage en cages des poules pondeuses.

L'INTERDICTION DES ELEVAGES A FOURRURE :

Dans notre pays, des visons continuent d'être élevés en cage dans des conditions abominables. Ils sont abattus dans le seul but de produire de la fourrure, alors que l'industrie du textile a depuis longtemps développé d'autres matières isolantes très efficaces, y compris de la fausse fourrure. De nombreuses marques de vêtements ont déjà cessé d'utiliser de la fourrure animale. 91% des Français s'opposent au commerce de la fourrure et les élevages à fourrure sont déjà interdits dans plusieurs pays, dont l'Autriche, la Norvège, la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas.

L'INTERDICTION DE L'ELEVAGE INTENSIF :

En France, l'élevage intensif fournit la grande majorité de la viande consommée. Ainsi, 95% des porcs sont élevés en bâtiments fermés sur caillebotis (sol grillagé), sans aucun accès à l'extérieur. De même, plus de 85% des poulets de chair sont enfermés par milliers dans des hangars n'offrant pas d'accès à l'extérieur et où l'espace de vie par individu n'excède parfois pas une feuille A4. Les conditions de vie des animaux qui vivent dans ces exploitations industrielles sont catastrophiques : promiscuité extrême, ennui, blessures non soignées, agressivité, espace trop petit pour étendre ses ailes ou se déplacer sans bousculer ses congénères... L'élevage industriel, en plus de ne pas répondre aux besoins naturels élémentaires des animaux, a un énorme impact environnemental. Face à l'urgence climatique, la France ne peut plus continuer dans cette voie et doit soutenir les éleveurs qui décident de se convertir à l'élevage biologique ou en plein air. 88% des Français sont opposés à l'élevage intensif et 87% d'entre eux sont défavorables aux méthodes de production ne laissant aucun accès extérieur aux animaux.

L'INTERDICTION DE LA CHASSE A COURRE :

La chasse à courre, aussi appelée « vénerie », consiste à traquer un animal (un cerf, sanglier, chevreuil, renard ou lièvre) jusqu'à épuisement à l'aide d'une meute de chiens et de cavaliers à cheval. Cette pratique issue de l'aristocratie est particulièrement cruelle pour l'animal poursuivi, puisque la traque peut durer plusieurs heures, provoquant un stress intense. Dans la chasse à courre, on ne cherche pas à abattre l'animal le plus rapidement possible et sans douleur. Au contraire, la poursuite et la mise à mort sont volontairement longues et scénarisées. Le cerf est achevé à l'arme blanche. Son corps est jeté aux chiens, sa tête conservée comme trophée, et ses pattes coupées puis offertes à des invités. La chasse à courre est un jeu où l'on torture un animal dans le seul objectif de se divertir. 84% des Français sont opposés à cette pratique et la chasse à courre est déjà interdite dans plusieurs pays, dont la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

L'INTERDICTION DES SPECTACLES AVEC ANIMAUX SAUVAGES :

Dans le monde, 60% des animaux sauvages ont disparu ces quarante dernières années. L'effondrement de la biodiversité et les découvertes toujours plus fascinantes sur l'intelligence et la sensibilité animale devraient nous pousser à bien traiter

les animaux captifs. Pourtant, en France, des lions, tigres, dauphins, éléphants ou encore singes sont toujours utilisés comme des objets de divertissement dans les cirques et delphinarium. Ces animaux issus d'espèces sauvages sont forcés à réaliser des « performances », tout en vivant dans des espaces clos minuscules. Ces conditions de vie constituent une maltraitance, les animaux non domestiques ayant besoin de grands espaces pour répondre aux besoins naturels de leurs espèces. Un animal sauvage n'est ni une peluche, ni un clown, ni un jouet. 72% des Français sont favorables à l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques et cette pratique est déjà interdite dans de nombreux pays, dont le Danemark, la Grèce, le Costa Rica, le Mexique, la Hongrie, la Roumanie ou encore la Finlande.

LA FIN DE L'EXPERIMENTATION ANIMALE :

L'expérimentation animale en France concerne près de 2 millions d'animaux. Ce chiffre passe à 4 millions si l'on ajoute les animaux transgéniques qui ne sont pas comptabilisés comme le font les autres pays. En Europe, la France se classe en première position pour le nombre de chiens et de primates expérimentés. La France, c'est 429 000 animaux qui subissent des expériences à douleurs sévères. C'est aussi 3708 projets de recherche avec animaux soumis aux comités d'éthiques en 2017. Aucun n'a été refusé. Tout ceci avec l'aval de l'État alors que l'Union Européenne exige que l'on réduise le recours aux animaux dans la recherche.

Pour en savoir plus et pour soutenir cette initiative, la Caselle vous invite à aller sur le site : referendumpourlesanimaux.fr

POUR MEMOIRE, rappelons l'initiative de l'ASEL qui avait demandé lors du conseil du 2 septembre 2019 une interdiction à Lalbenque des cirques utilisant des animaux sauvages. Résultat du vote stupéfiant : 3 conseillers seulement ont voté pour l'interdiction (le conseiller membre de l'ASEL et 2 autres), 9 ont souhaité continuer à voir des animaux sauvages dans des cages, 2 se sont abstenus et 3 ont voté blanc. Alors que partout l'opinion publique se mobilise pour le bien-être animal, Lalbenque se distinguait alors en marchant à contre-courant de l'histoire. Il y a un siècle, dans les cirques et les foires, on exhibait des «nègres» ou des «handicapés difformes» (Rappelons-nous ELEPHANT MAN, le film de David Lynch en 1980) pour satisfaire la curiosité malsaine du public. Si, à l'époque, on avait demandé la position du conseil municipal de Lalbenque, au vu des résultats du vote du 2 septembre, on peut facilement imaginer un vote en faveur de la poursuite de ces pratiques révoltantes. Pas sûr qu'un tel vote ait incité les électeurs de sensibilité écologiste (25 % de l'électorat de la commune) à donner leurs voix, aux dernières élections, à l'équipe sortante incapable de percevoir les nouveaux enjeux écologiques de demain. Et certains s'étonnent encore et ruminent leur amertume d'avoir perdu les élections !!! Voilà ce qui arrive aux élus qui regardent l'avenir les yeux rivés sur leur rétroviseur !

Conseil d'Administration de l'ASEL

ASEL : UN NOUVEAU TOURNANT

Au temps ancien de la monarchie (a-t-elle vraiment disparu ???), à chaque mort du roi de France, la formule consacrée était d'annoncer à la population : « Le roi est mort, vive le roi ! »... ce qui signifiait que l'ancien roi était mort et qu'on souhaitait longue vie au nouveau roi, le plus souvent son frère, son fils, petit-fils ou même arrière-petit-fils pour la succession de Louis XIV à son arrière-petit-fils Louis XV. On pourrait faire la même annonce aujourd'hui : « **L'ASEL est morte, vive l'ASEL !** »

Que s'est-il donc passé pour parler de la mort de l'ASEL pourtant plus que jamais bien vivante avec ses 150 adhérents ? Un peu d'histoire. Notre association est née en 1989, lors de la grande bagarre qui a soulevé une partie de la population lotoise contre le projet autoroutier Brive-Montauban. Un des tronçons prévus passait sur le territoire de la commune, sous le château de Cieurac. Notre association s'appelait **ASEL** et cet acronyme signifiait alors « **Association de Sauvegarde de l'Environnement du pays de Lalbenque** ». Cette appellation a perduré pendant 31 ans avec un premier président, Paul Maury puis un second Claude Colas, tous deux décédés. Notre activité se limitait à se battre contre des projets dangereux pour l'environnement (autoroute, ligne à haute tension...) et à l'organisation de chantiers de préservation du patrimoine puis, à partir de 2007, à la publication du journal associatif « La Caselle Enchênée ».

Lors de notre dernière Assemblée Générale du 18 septembre dernier, nous avons décidé (à l'unanimité moins une voix) de conserver l'acronyme « **ASEL** » désormais bien connu de tous les lalbenquois et au-delà... mais de lui donner un sens un peu différent. Nous sommes désormais **l'Association de Soutien à l'Ecologie Locale**. Notre activité va se limiter à quatre objectifs :

-Sauvegarder notre environnement et la qualité de vie de notre territoire.

-Participer à toute opération d'entretien et de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la communauté de communes de Lalbenque-Limogne.

-Organiser des conférences et des débats.

-Assurer la publication du journal associatif dénommé « La Caselle Enchênée » dont la déclaration de dépôt légal a été réalisée en Préfecture du Lot le 4 avril 2007 sous le numéro 46/2007/06.

Ce changement est dû à la volonté de nos adhérents de ne pas nous limiter à préserver l'environnement mais de nous intéresser à tout ce qui touche la problématique écologiste. Le domaine est vaste. Nous continuerons à participer à toute opération de sauvegarde ou de mise en valeur de notre patrimoine mais nous n'avons plus les moyens d'organiser nous-mêmes ces chantiers comme nous l'avons fait à une époque un peu lointaine. Nous participerons le plus activement possible mais nous ne serons plus organisateurs de ces chantiers (*1000 mains à la pâte, dépollution de phosphatières, réouverture de pelouses sèches, journées du patrimoine, chantiers citoyens organisés par les municipalités...*). Nous organiserons également des conférences ou des débats touchant à l'écologie et à la préservation de notre cadre de vie et nous continuerons à publier la Caselle Enchênée qui fait désormais partie du paysage local du pays de Lalbenque. Nous avons enfin l'intention d'étendre notre audience à l'échelle intercommunautaire, en lien avec les élus municipaux et communautaires pour faire avancer ou soutenir des projets adaptés aux nouveaux enjeux de notre société.



**La Caselle Enchênée ne peut vivre que grâce à votre soutien :
n'hésitez pas à adhérer à l'ASEL**

ASEL - Mairie de Lalbenque

46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel46.fr> Tel. 05 65 31 75 91

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal - Alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus abonnement à la Caselle Enchênée).

Individuel: 15 euros Pour un couple 25 euros

NOM :

PRENOM :